

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 291

présenté par

Mme Lorho, Mme Wonner et Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 16, après le mot :

« Il »

insérer le mot :

« ne »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette pratique, qui s'apparente à un contrôle d'identité déguisé, est illégale.